Un texte de Passeurs d'hospitalité (lien ci-dessous) :

Une expulsion est une violence pour tout le monde, et s'il s'était agit d'une opération humanitaire concernant les habitant-e-s du bidonville de Calais l'État aurait envoyé des travailleurs sociaux et non des policiers, et aurait pris le temps de trouver des solutions adaptées aux situations diverses des personnes concernées.

Mais parmi les habitant-e-s du bidonville et des deux structures d'État, le camp de containers et le lieu de mise à l'abri des femmes au centre Jules Ferry, ce sont les mineur-e-s ont subi les plus graves violations de leurs droits et les plus graves violences .

Actuellement, mille huit cents mineurs sont à l'abri dans le camp de containers, qui a une capacité d'accueil de mille cinq cents places, donc dans une situation d'entassement. Les mineurs que nous avons interrogés ne savent pas ce qui va suivre pour eux. Plusieurs dizaines de mineurs dorment dehors, devant le camp de containers, dans les tentes et cabanes encore non-détruites du bidonville, ou en ville, dans les rues et les parcs.

Il y a des mineures isolées dans le lieu de mise à l'abri des femmes et des enfants du centre Jules Ferry, mais la plus grande opacité règne sur leur nombre et leur avenir. Ni elles ni apparemment le personnel du centre Jules Ferry ne savent jusqu'à quand celui-ci va rester ouvert, et ce qui va advenir des personnes hébergées.

De puis mercredi, des mineurs ont été emmenés en bus vers des CAOMIE (Centre d'Accueil et d'Orientation pour Mineurs Isolés Étrangers) créés pour l'occasion hors du cadre légal de la protection de l'enfance. Pas à pas le gouvernement applique la préférence nationale en sortant certaines catégories d'étranger-ère-s du droit commun. Initialement, devaient être hébergés dans le camp de containers les mineurs déclarant avoir de la famille au Royaume-uni et répartis dans les CAOMIE les autres. mais dans les faits, les containers ont d'abord été remplis, puis des bus ont emmené les mineurs vers les CAOMIE, sans prise en compte de leurs perspectives d'avenir. Rien ne montre qu'une réunification familiale avec le Royaume-uni sera possible à partir des CAO MIE.

Mais le tri entre « mineurs » et « majeurs » s'est fait au faciès, puis par un entretien de moins de cinq minutes. Des mineurs ont donc été considérés comme majeur par cette procédure expéditive ont donc été envoyés dans des centres pour adultes. Des bénévoles des associations qui ont participé à l'opération d'expulsion ont aussi fait monter dans les bus vers les CAO adultes des mineurs, « parce que c'était mieux pour eux d'être à l'abri ». On ne sait pas du tout si une fois dans les CAO adultes les mineurs pourront faire reconnaître leur minorité. Parmi eux, des mineurs qui étaient suivis par une association calaisienne, qui faisaient l'objet d'une OPP (Ordonnance de Placement Provisoire, permettant leur mise à l'abri dans le Pas-de-Calais), qui avaient entamé des démarches de réunifications familiale avec le Royaume-uni. Ces démarches ont été interrompues et on ne sait pas si elles pourront être renouées, ni mêmes si les personnes concernées seront un jour reconnues comme mineures. On ne soulignera jamais assez combien les associations qui ont participé à cette opération d'expulsion ont participé à son indignité et aux violations des droits dont elle a été l'occasion.

Une pétition circule pour les droits des mineur-e-s. Merci de la signer et de la diffuser :

https://www.change.org/p/florence-prudhomme-pour-l-ecole-la%C3%AFque-du-chemin-des-dunes-alerte-urgence-enfants-et-mineurs-en-danger

Cette situation était tout-à-fait prévisible et prévue, ainsi que le montre la lettre ouverte du Syndicat de la Magistrature au ministre de la justice datée du 24 octobre, premier jour de l'expulsion :

http://www.syndicat-magistrature.org/Evacuation-de-la-Jungle-de-Calais.html

Prévision corroborée par l'observation du début de l'opération d'expulsion par la Cabane juridique, association présente au sein bidonville depuis février 2016 pour l'information et l'accompagnement juridique des exilé-e-s, dans une lettre ouverte ouverte au Défenseur des Droits :

Vous pouvez télécharger la lettre ouverte de la Cabane juridique ici.

Les choses n'ont fait qu'empirer depuis.

Destruction du bidonville : le point sur les mineurs

In English:
https://passeursdhospitalitesenglish.wordpress.com/2016/10/30/destruction-of-the-shantytown-about-the-minors/